

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE**

**DAG n° 2023 - 80**

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**  
**à Monsieur Gaël CHENARD**  
**Directeur des Archives Départementales de la Creuse**

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE**

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.3221-3 et D.1617-23,
- VU** le Code de la Commande Publique,
- VU** le Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G.) applicables aux marchés publics de travaux, approuvé par l'Arrêté du 30 mars 2021,
- VU** le guide interne des procédures en matière de marchés publics,
- VU** l'organigramme des services du Département adopté par l'Assemblée Départementale lors de sa séance du 27 juin 2003 modifié,
- VU** la délibération n° CD2021-07/1/1 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant élection de Madame **Valérie SIMONET**, à la présidence de ladite assemblée,
- VU** les délibérations N° CD2021-07/1/2 du Conseil Départemental du 1er Juillet 2021 portant composition et élection des membres de la Commission Permanente et N° CD2021-07/1/3 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection des vice-président(e)s,
- VU** la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégations à la Commission Permanente,
- VU** la délibération n° CD2021-07/1/8 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation à la Présidente en matière d'emprunts,
- VU** la délibération n° CD2021-07/1/9 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil Départemental à la Présidente (hors emprunts),
- VU** la délibération n° CD2021-07/1/5 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres et du Jury de Concours,
- VU** la délibération n° CD2021-07/1/6 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant élection des membres de la commission de dépouillement des offres de délégation de service public (CDSP),
- VU** la délibération n° CD2021-07/1/10 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 relative à la représentation du Département,

**VU** la Convention de mise à disposition entre l'Etat et le Département de la Creuse, signée le 8 février 2023, mettant à disposition du Département de la Creuse Monsieur **Gaël CHENARD**, conservateur en chef du patrimoine, pour y exercer les fonctions de Directeur des Archives Départementales de la Creuse,

**VU** l'arrêté n° MCC-000001350908 de la Ministre de la Culture en date du 21 février 2023 portant mise à disposition de Monsieur **Gaël CHENARD**, conservateur en chef du patrimoine, auprès du Conseil Départemental de la Creuse, pour y exercer les fonctions de Directeur des Archives Départementales de la Creuse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023,

**VU** la décision de la Présidente du Conseil Départemental du 31 août 2017 affectant Madame **Muriel COLOMBIER-TEXIER** dans les fonctions de Chef de Service de la collecte et du traitement des archives contemporaines, Adjointe à la Directrice, à la Direction des Archives Départementales au sein de la Direction Générale des Services»,

**VU** l'arrêté n° MCC-0000053695 de la Ministre de la Culture en date du 14 Septembre 2020 portant détachement et mise à disposition de Monsieur **Samuel DAVID** pour exercer les fonctions de Responsable du contrôle scientifique et technique, auprès des Archives Départementales de la Creuse,

**VU** la décision de la Présidente du Conseil Départemental du 31 août 2017 affectant Madame **Bénédicte DE LA BROSSE** dans les fonctions de Responsable du service des publics, de l'action culturelle et pédagogique à la Direction des Archives Départementales au sein de la Direction Générale des Services,

**VU** la décision de la Présidente du Conseil Départemental du 31 août 2017 affectant Madame **Priscilla BIEL** dans les fonctions de Responsable du service des nouvelles technologies de l'information et de la communication appliquées à l'archivistique à la Direction des Archives Départementales au sein de la Direction Générale des Services,

**VU** l'avenant n°1 en date du 31 août 2017 au contrat de travail n° 2017-1642 du 26 avril 2017 signé entre Madame la Présidente du Conseil Départemental et Madame **Emilie DIDIERJEAN**, l'affectant dans les fonctions de Responsable du service de traitement archivistique des fonds clos, privés et des archives déposées à la Direction des Archives Départementales au sein de la Direction Générale des Services,

**CONSIDERANT** la mise à disposition du conservateur en chef du patrimoine,

## ARRETE

### I – ARCHIVES DEPARTEMENTALES :

#### A – DIRECTION :

##### **Article 1er:**

Délégation est donnée à Monsieur **Gaël CHENARD**, mis à disposition du Département par la Préfète de la Creuse auprès des Archives Départementales pour y exercer les fonctions de Directeur, à l'effet de signer dans le cadre des attributions de la Direction et en dehors de sa mission de contrôle scientifique et technique de l'Etat, les actes suivants :

- 1) En matière d'administration générale** les correspondances, actes, certifications relevant et/ou émanant de la Direction et relevant de l'administration courante de celle-ci.

**A l'exclusion** des documents suivants :

- Décisions, correspondances et actes revêtant une importance particulière en raison de leur contenu ou de la nature du document et/ou de la qualité du destinataire,
- Rapports au Conseil Départemental et à sa Commission Permanente,
- Délibérations du Conseil Départemental et de sa Commission Permanente,
- Mémoires devant les juridictions,
- Arrêtés de décisions portant recrutement, nomination de grade et mettant fin aux fonctions du personnel départemental,
- Notifications de subventions,
- Conventions et contrats (autres que les marchés publics),
- Correspondances destinées aux élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), Ministres, Préfets, Chefs de Service des services déconcentrés de l'Etat ainsi qu'aux Présidents d'associations. Est toutefois autorisée la signature des bordereaux de transmission ou demandes de documents, mesures courantes d'instruction ou notifications administratives simples (tels que les versements d'archives ...).
- Les Ordres de mission permanents.

## **2) En matière de Ressources Humaines :**

- Les congés annuels, les congés de récupération (35 h), les autorisations d'absence des agents placés sous son autorité,
- Validation des ordres de missions ponctuels,
- Validation des notes de frais,
- La conduite de l'entretien professionnel (convocation et compte rendu) des personnels placés sous son autorité directe.

## **3) En matière de gestion comptable et financière, les documents suivants :**

- Les mentions de service fait à apposer sur les pièces comptables.

## **4) En matière de marchés publics, les documents suivants:**

- Tout document relatif à la passation, l'attribution, la notification, l'exécution et au suivi des marchés sans formalités préalables et/ou à procédures adaptées, ainsi que les procédures d'acquisition par l'exercice du droit de préemption, dans la limite d'un montant inférieur à **40 000 € HT** après respect des procédures de consultation, **à l'exclusion** des :
  - décisions relatives à la poursuite des travaux au-delà de la masse initiale du marché
  - ordres éventuels de réquisition du comptable départemental.
- Dans le cadre de l'exécution des marchés formalisés ou adaptés, les bons de commande d'un montant unitaire au plus égal à **40 000 € HT**.

**5) En matière pénale, la présente délégation habilite Monsieur Gaël CHENARD, Directeur des Archives Départementales de la Creuse, à déposer plainte en lieu et place de la Présidente du Conseil Départemental pour toutes atteintes aux personnes placées sous son autorité, aux biens mis à la disposition de sa Direction comprenant les archives.**

### **Article 2:**

En cas **d'absence ou d'empêchement** de Monsieur **Gaël CHENARD**, Directeur des Archives Départementales de la Creuse, la délégation de signature qui lui est accordée à l'article 1<sup>er</sup> sera exercée par Madame **Murielle COLOMBIER-TEXIER**, Chef de Service à la Direction des Archives Départementales.

### **Article 3:**

En cas **d'absence ou d'empêchement concomitant** de Monsieur **Gaël CHENARD**, Directeur des Archives Départementales de la Creuse et de Madame **Murielle COLOMBIER-TEXIER**, Chef de Service à la Direction des Archives Départementales, la délégation de signature qui est accordée à l'article 1<sup>er</sup> sera exercée par Monsieur **Samuel DAVID**, Responsable du service du contrôle scientifique et technique sur les archives à la Direction des Archives Départementales.

## **B- CHEF DE SERVICE :**

### **Article 4:**

Délégation est donnée à Madame **Murielle COLOMBIER-TEXIER**, Chef de Service à la Direction des Archives Départementales, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les actes suivants :

**1) En matière d'administration générale** les actes, décisions et correspondances suivants:

- Les correspondances purement administratives (simples informations ou transmissions de documents) ne valant pas décision.

**Sont exclus** de la présente délégation, toutes les correspondances destinées aux élus, Ministres, Préfets, Chefs de Service des services déconcentrés de l'Etat ainsi qu'aux Présidents d'associations.

- Les bordereaux de transmission,
- Les copies conformes et ampliatisons des décisions de toute nature,
- Les congés annuels, les congés de récupération (35 h), les autorisations d'absence des personnels placés sous son autorité,
- Validation des ordres de missions ponctuels,
- Validation des notes de frais,
- La conduite de l'entretien professionnel (convocation et compte rendu) des personnels placés sous son autorité directe.

**2) En matière de gestion comptable et financière**, les documents suivants :

- Les mentions de service fait à apposer sur les pièces comptables.

### **Article 5:**

En cas **d'absence ou d'empêchement** de Madame **Murielle COLOMBIER-TEXIER**, Chef de Service à la Direction des Archives Départementales la délégation de signature qui est accordée à l'article 4 sera exercée par Monsieur **Samuel DAVID**, Responsable du service du contrôle scientifique et technique sur les archives à la Direction des Archives Départementales.

## **C- RESPONSABLES DE SERVICES :**

### **Article 6:**

Délégation est donnée pour signer tout document relatif à la conduite de l'entretien professionnel (convocation et compte rendu) des personnels placés sous son autorité directe, aux Responsables de services suivants :

- Monsieur **Samuel DAVID**, Service du contrôle scientifique et technique sur les archives,
- Madame **Priscilla BIEL**, Service des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication Appliquées à l'Archivistique,
- Madame **Bénédicte DE LA BROSSE**, Service des Publics, de l'Action Culturelle et Pédagogique,
- Madame **Emilie DIDIERJEAN**, Service du Traitement Archivistique des Fonds Clos, Privés et des Archives Déposées.

## **II - DISPOSITIONS FINALES**

### **Article 7:**

Le Directeur des Archives Départementales et les agents désignés aux articles 4 à 6 ci-dessus, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication dématérialisée sur le site internet de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le

ID : 023-222309627-20230427-23\_DAG\_12-AR



**Article 8:**

L'arrêté n°2021-171 du 27 juillet 2021 portant délégation de signature à Madame **Jeanne MALLET**, Directrice des Archives Départementales, est abrogé.

**Fait à GUERET, le 27 avril 2023**  
**LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Signé : Valérie SIMONET**